PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

au 3e trimestre 2024

Au 3e trimestre 2024, en Bretagne, le taux de chômage localisé gagne 0,1 point par rapport au trimestre précédent et s'établit à 6 % de la population active. Il est stable sur un an. Au niveau national, le taux de chômage augmente également de 0,1 point à 7,4 %, et se situe au même niveau qu'il y a un an. En Bretagne, il se situe 0,8 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4e trimestre 2019).

A 5,9 %, le taux de chômage est inférieur en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan à celui des deux autres départements où il s'établit à 6,3 % dans les Côtes-d'Armor et 6,2 % dans le Finistère. Il a gagné 0,2 point en Ille-et-Vilaine et 0,1 point dans les trois autres départements bretons.

Le taux de chômage est orienté à la hausse dans toutes les régions métropolitaines, sauf en Auvergne-Rhône-Alpes où il est stable. Les régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Pays de la Loire et Occitanie affichent les augmentations les plus importantes, avec 0,2 point de plus.

La Bretagne est la région ayant le plus faible taux de chômage, avec les Pays de la Loire, et devant Auvergne-Rhône-Alpes (6,4 %) et la Corse (6,5 %). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 9,1 % et 8,9 %.

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active. Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus qui répond simultanément à 3 conditions :

- *être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;*
- *être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;*
- *avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.*

Evolution trimestrielle des taux de chômage

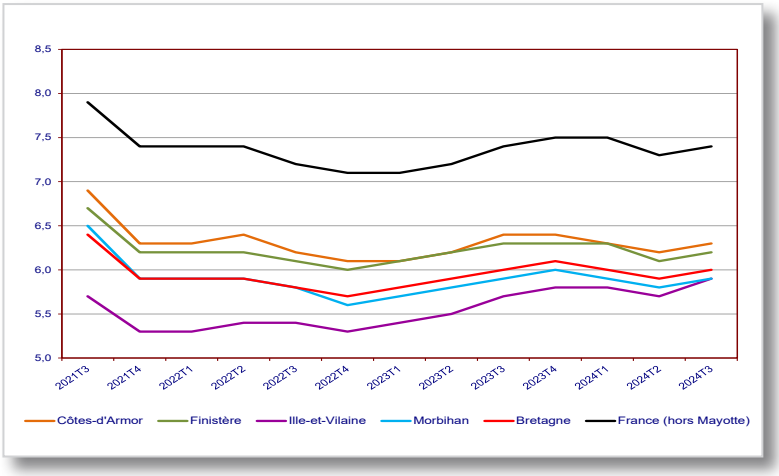

Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT

Taux de chômage localisés trimestriels en Bretagne et par département (en %)

	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3	2023T4	2024T1	2024T2	2024T3
Côtes-d'Armor	6,9	6,3	6,3	6,4	6,2	6,1	6,1	6,2	6,4	6,4	6,3	6,2	6,3
Finistère	6,7	6,2	6,2	6,2	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,3	6,3	6,1	6,2
Ille-et-Vilaine	5,7	5,3	5,3	5,4	5,4	5,3	5,4	5,5	5,7	5,8	5,8	5,7	5,9
Morbihan	6,5	5,9	5,9	5,9	5,8	5,6	5,7	5,8	5,9	6,0	5,9	5,8	5,9
Bretagne	**6,4**	**5,9**	**5,9**	**5,9**	**5,8**	**5,7**	**5,8**	**5,9**	**6,0**	**6,1**	**6,0**	**5,9**	**6,0**
France (hors Mayotte)	7,9	7,4	7,4	7,4	7,2	7,1	7,1	7,2	7,4	7,5	7,5	7,3	7,4

Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT

Taux de chômage localisés par région au 3e trimestre 2024

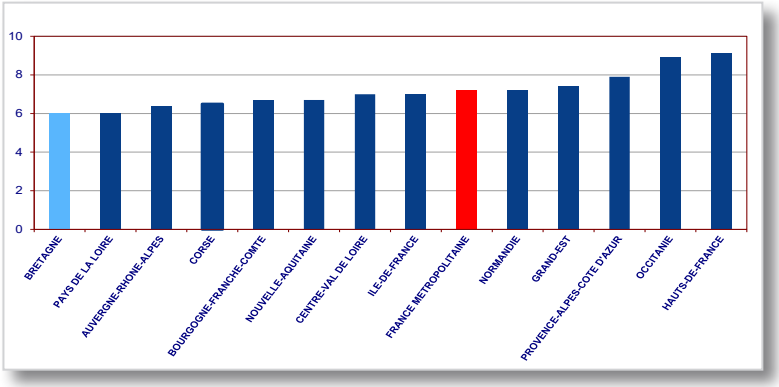

Source : INSEE, estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT

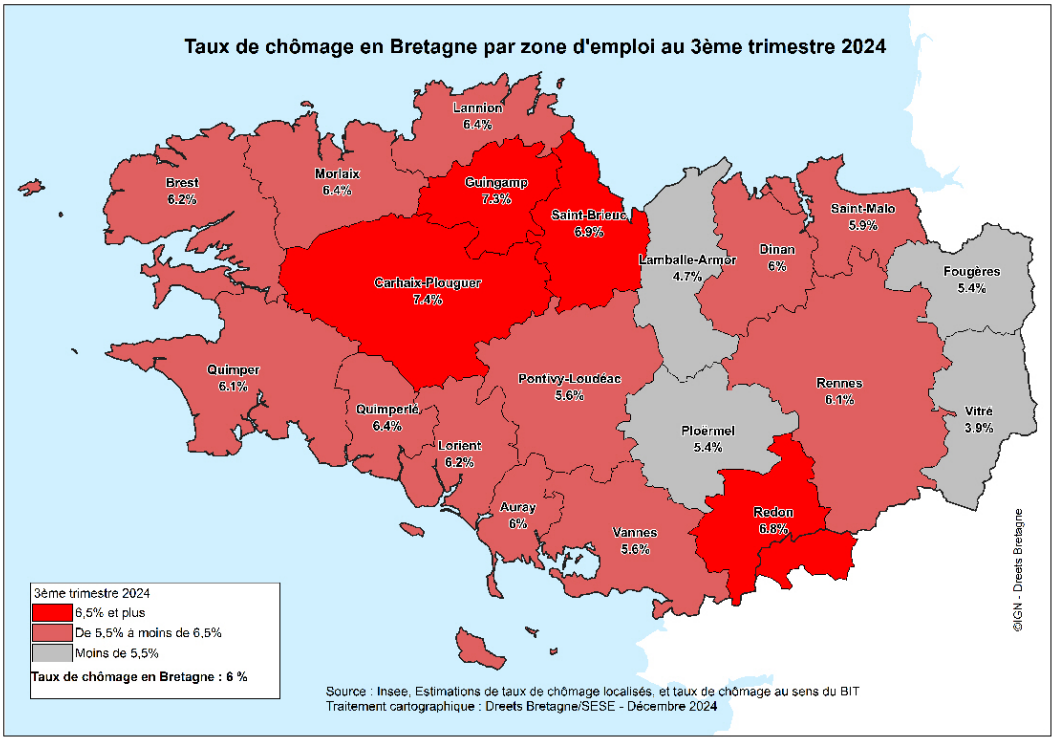

Au 3e trimestre, le taux de chômage est en hausse dans 14 des 20 zones d'emplois bretonnes. Elle atteint 0,2 point dans les zones d'Auray, Fougères, Quimper et Saint-Malo. Ce taux est stable dans cinq autres zones (Lamballe-Armor, Lannion, Ploërmel, Redon et Vitré). Quimperlé est la seule zone d'emploi qui enregistre une petite baisse (-0,1 point). Sur un an, le taux de chômage recule dans 13 zones d'emploi (-0,2 point dans les zones de Carhaix-Plouguer, Lannion, Morlaix et Redon). A l'opposé, il gagne 0,2 point dans les zones de Rennes et Saint-Malo et 0,1 point dans celles d'Auray et Fougères.

Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,4 % et 7,3 %. A l'opposé, la zone d'emploi de Vitré demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,9%), et même le quatrième plus faible de France. Une autre zone d'emploi se situe sous le seuil symbolique de 5% : celle Lamballe-Armor (4,7 %). Les zones d'emploi de Fougères et Ploërmel s'établit un peu au-dessus de ce palier (5,4 %).

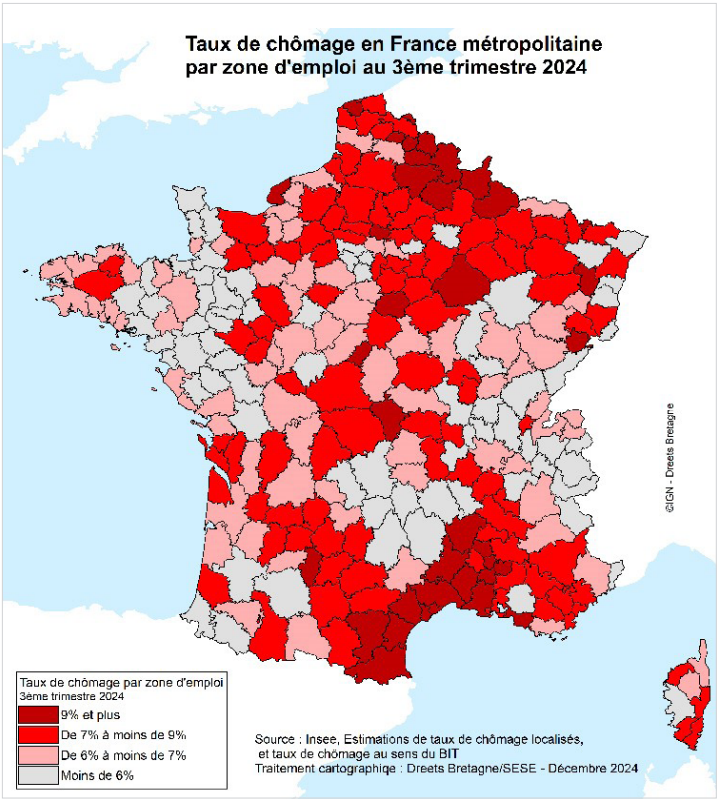

Date de publication : 19 décembre 2024 **Prochaine publication : 21 mars 2025**

Réalisation : DREETS de Bretagne / service E.S.E (études, statistiques, évaluation)
Courriel : dreets-bretag.ese@dreets.gouv.fr
https://bretagne.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques,1760